



## Editorial

# Bienvenue à CAP Prévoyance !

La loi cantonale constituant la Fondation CAP et validant ses statuts a été promulguée le 4 octobre dernier, au terme du délai référendaire. Parallèlement, les instances et les collaborateurs de la CAP restent mobilisés afin de doter la future Fondation des structures nécessaires à son fonctionnement.

Le projet poursuit donc son cours (lire en page 2), afin que tout soit prêt au 1<sup>er</sup> janvier prochain pour le démarrage effectif de l'activité de la nouvelle organisation. Le Conseil de fondation et les deux Comités de gestion internes seront élus d'ici à la fin du mois de novembre (lire en page 2 également).

## Choix d'une identité

La loi instituant la Fondation prévoit que celle-ci soit constituée sous le nom « CAP ». La volonté de conserver un identifiant bien connu de nos affiliés a donc été privilégiée. Cette seule dénomination n'est toutefois pas l'exclusivité de notre institution, d'autres entités utilisant un acronyme similaire.

Il a ainsi été décidé de développer une identité plus différenciatrice autour de la dénomination « CAP ». S'inscrivant dans la continuité, cette identité doit maintenir la confiance qui nous lie à nos parties prenantes, en premier lieu les assuré(e)s, les pensionné(e)s et les employeurs, et montrer que nous sommes prêts à relever les défis importants qui nous attendent. Ainsi, afin d'authentifier clairement la Fondation et son domaine d'activité, tout en ayant une identité porteuse et communicante, le nom « CAP Prévoyance » a été retenu.

Nous vous invitons à découvrir, en page 3, le système de communication de « CAP Prévoyance ».

Bonne lecture !

Norma Magri  
Administratrice